

Paris, le 22 avril 2022

6^{ème} groupe de travail : chronométrage de l'activité des IPCSR

Le 9 mars 2022 et le 14 avril 2022

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- David JULLIARD, adjoint DISR
- Nathalie HAZOUME, adjointe au SD ERPC
- Frédéric GILLODES, chargé de mission réforme du permis de conduire
- Christophe PIZZI, chef du BRPCOE
- Damien LAPLACE, adjoint au chef du BRPCOE
- Sophie NOLLET, cellule modernisation des systèmes informatiques
- Isabelle THOMAS, cheffe du BRFPER
- Nadya OUAISSA, pôle des professions de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière

Pour le SANEER :

- Martine FOLTZER, SGA
- Olivier MACHELE, SN
- Bruno CARTIER, DD

Le sixième groupe de travail « chronométrage de l'activité des IPCSR » s'est réuni pour la troisième fois le 9 mars 2022 (en distanciel) et le 14 avril 2022 (de manière mixte).

Cette réunion a pour objet de communiquer les points retenus et ceux rejetés par la DSR. Le SANEER communiquera dès lors que le relevé de conclusions sera rédigé.

M. JULLIARD rappelle l'objectif de ce groupe de travail qui est de fixer les différentes tâches additionnelles devant être chronométrées ainsi que la demande des OS (plus particulièrement du SNICA-FO) que ce chronométrage soit effectué par une société privée et non par l'administration.

En propos liminaire, la CGT rappelle qu'elle n'est pas demandeuse de ce GT.

Le SANEER rappelle une nouvelle fois que ce GT devait intervenir à l'issue des différents GT, que notre point de vue n'avait pas changé et que le SANEER était en attente des arbitrages de la DISR concernant certains points qui ont été débattus lors de la

précédente réunion. Le SANEER n'est pas demandeur de ce groupe de travail.

M. JULLIARD précise qu'il n'y a pas d'arbitrages à attendre. Il reconnaît que certains points nécessitent des discussions, et qu'à l'issue, un consensus peut être trouvé.
Le SANEER est satisfait de l'apprendre !

La DSR nous indique que seules les tâches additionnelles feront l'objet d'un chronométrage, les tâches des missions examen sont déjà encadrées par les textes réglementaires.

M. LAPLACE énumère la liste minimale des tâches que l'administration considère comme additionnelles : envoi des courriers AE/candidats, problèmes générés par APEP (lenteur du système, difficultés de clôture...), lecture des courriels de la hiérarchie, vérification/saisie dans Aurige, rapports d'incident/fraude, mise à jour APEP, rédaction/envoi des états de frais/CR d'activité, saisie dans CHORUS-DT des états de frais, transmission des prévisions d'indisponibilité, préparation de l'entretien annuel, préparation du CET.

Ensuite, M. JULLIARD précise que des remarques sur certaines tâches ne seront pas prises en compte du fait que celles-ci font partie intégrante de l'examen (rédaction du CEPC papier).

La CGT souligne le fait que dans le temps imparti pour un examen, certaines tâches se sont ajoutées et d'autres ont disparu. La société devant réaliser le chronométrage ne pourra pas le faire tellement cette tâche se montre compliquée à mettre en œuvre. La CGT souhaiterait que soit réellement chronométrée une journée d'un IPCSR : nombre d'examens réellement réalisés ; savoir si l'amplitude d'examen couvre la période de travail nécessaire obligatoire.

Le SANEER estime que seules les tâches « additionnelles » sont à comptabiliser et non la journée de travail des IPCSR.

Le SNICA-FO est contre cette proposition car la journée de travail est déjà cadrée (et donc chronométrée) par les textes réglementaires.

M. LAPLACE nous explique que la tâche « vérifier la bonne remontée des résultats sur Aurige » n'est pas une mission dévolue aux IPCSR (cette tâche figure sur un document de travail qui n'est pas encore diffusable), mais plus aux DPCSR. Il en est de même pour la mise à jour des postes nomades ETG. Ceux-ci doivent être mis à jour par les BER.

L'adjoint à la Déléguée considère que le fait de se tenir informé des dernières mesures, des derniers textes réglementaires ne peut être retenu comme tâche additionnelle. Cette activité relève plutôt des réunions techniques.

Il en est de même pour le fait de faire « la police sur le centre d'examen » si celui-ci est occupé par des personnes extérieures au microcosme ER ou que le centre est jonché de détritrus. Ce n'est pas le boulot des IPCSR !

Pour M. JULLIARD, cela relève du local, il ne faut pas que les tâches additionnelles deviennent la somme de tous les problèmes de la profession d'IPCSR.

La suite de la réunion du GT chronométrage du 9 mars 2022 qui n'avait pu traiter l'ensemble du document listant les tâches dont le chronométrage est envisagé, s'est

déroulée le 14 avril 2022 de manière mixte (présentiel et distanciel) pour sa seconde partie

L'adjoint à la Déléguée à la sécurité routière est bien conscient que selon les départements les tâches dévolues aux IPCSR sont différentes selon les départements, ce qui rend complexe leur prise en compte. Néanmoins si elles se présentent lors de l'audit, elle seront comptabilisées. Il y aura donc des différences de relevés entre les départements.

S'agissant des « autres tâches additionnelles » liées à l'organisation de la structure », la consultation de la messagerie par les IPCSR et les réponses éventuelles à apporter amènent plusieurs remarques.

Leur messagerie peut être polluée par nombre de courriels adressés à tous les agents. De fait, il faudrait différencier les messages uniquement en fonction de leur objet.

M. JULLIARD fait remarquer que l'objectif de la mission chronométrage est de mesurer la durée, le temps de lecture. La boîte professionnelle n'est censée contenir que des messages professionnels. Il découvre, lors de cette réunion, que les IPCSR ont souvent deux adresses de courriel, l'une se terminant en @département.gouv.fr et la seconde se terminant en @developpement-durable.gouv.fr voire en @équipement-agriculture.gouv.fr. Cette double messagerie peut allonger d'autant la consultation des messages.

La CGT précise qu'il est possible de rediriger les messages.

Un document intitulé « Activités des IPCSR avec les indisponibilités - année 2021 » est remis en séance. Les organisations syndicales déclarent qu'il est difficile de travailler sur un document remis en réunion, il en ressort toutefois que l'activité examen constitue 72,05 % de l'activité des IPCSR ! Les autres charges représentent 11,37 % et les indisponibilités, 16,57 % (voir pièce-jointe).

Le SNICA demande à faire figurer dans le cahier des charges l'ouverture et la fermeture des centres d'examen équipés.

M. JULLIARD répond qu'il s'agit d'un cahier des charges d'une consultation publique, que ce document est public et cette demande n'est pas « assumable » dans l'affichage.

Le SNICA-FO demande à retirer du document de présentation les contraintes relatives à la prise de véhicules de service pour les déplacements des IPCSR puisque, en effet, il a convenu que le temps de déplacement était compensé.

La DSR ne reviendra pas sur sa décision de ne pas chronométrer le temps passé à la rédaction du CET. En effet, le temps est à lisser sur une année puisque ce document facultatif n'est à réaliser qu'une fois par an.

D'après M. JULLIARD, le coût de l'audit de chronométrage des tâches additionnelles sera très élevé dès lors que l'on fait appel à un prestataire extérieur.

Le SNICA-FO propose alors, puisque l'administration reconnaît la réalité des tâches additionnelles des IPCSR, que la DSR réalise l'audit de chronométrage.

L'adjoint à la Déléguée n'est pas contre cette alternative et demande leur avis aux organisations syndicales.

Pour sa part, le SANEER est surpris par le revirement de nos homologues de Force ouvrière et de l'approbation de l'adjoint à la Déléguée. En effet, jusqu'à présent le SNICA FO réclamait un cabinet d'audit neutre et impartial pour réaliser le chronométrage.

Le SANEER réserve sa réponse et la prendra seulement lors de la présentation du relevé de conclusions final et à la lecture du cahier des charges.

La CGT semble ne pas être opposée à cette proposition.

M. JULLIARD a pris note de la proposition du SNICA, mais souhaite se laisser du temps pour revenir vers les OS. Il imagine comme cahier des charges l'établissement d'un tableau EXCEL qui serait complété par les organisations syndicales.

Rédacteurs :

Martine FOLTZER,
Olivier MACHELE,
Bruno CARTIER.



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex

Activités des IPCSR – année 2021

ACTIVITE EXAMEN	En %	En nb de jours	En nb de jours/hommes ²
EPREUVE VOITURE	47,55%	129507	108,4
EPREUVE LOURD	9,10%	24785	20,7
EPREUVE MOTO	7,49%	20408	17,1
Examen professionnel	3,36%	9155	7,7
CR_Récupérations	3,35%	9133	7,6
AE_Cert trans rout_examen (jury)	0,70%	1901	1,6
EPREUVE THEORIQUE	0,21%	581	0,5
AE_CAP-BEP_examen (jury)	0,13%	343	0,3
Examen	0,08%	223	0,2
AM-Taxis_examen (jury)	0,06%	160	0,1
AE_Cert trans rout_parti prépar parcours	0,02%	60	0,1
AE_CAP-BEP_part prépar parcours	0,00%	11	0,0
AM_Taxis_préparation et/ou supports	0,00%	1	0,0
TOTAL	72,05%	196268	164,2

AUTRES CHARGES	En %	En nb de jours	En nb de jours/hommes
AM_Adjoint au délégué	4,22%	11499	9,6
FC_Form prof tout au long de la vie_métier	1,53%	4155	3,5
FC_Formation initiale_stagiaires INSERR	1,03%	2800	12,3
AM_Assistance adjoint au délégué	0,94%	2554	2,1
FC_Mission formateur_INSERR	0,81%	2196	1,8
Réunions techniques	0,72%	1966	1,6
CD_Constraints organisation journées examen	0,52%	1415	1,2
AM_Controlle Ets conv permis à 1x	0,35%	956	0,8
CD_Rendez-vous avec la hiérarchie	0,27%	741	0,6
AM_Controlle centres agréés recup points	0,24%	655	0,5
CD_Actions de sécurité routière_Mme ou M Moto	0,11%	304	0,3
FC_Concours_journée	0,09%	242	0,2
CD_Partenaire de l'action sociale	0,07%	195	0,2
AM_Suivi d'enseignement	0,07%	188	0,2
FC-Form pro tout au long vie généraliste (SD)	0,06%	170	0,1
CD_Actions de SR_preparation et/ou support	0,06%	164	0,1
FC_Concours_Préparation	0,06%	162	0,1
FC_Mission formateur_tutorat IPCSR	0,06%	151	0,1
CD_Actions de Sécurité routière externe	0,05%	136	0,1

² 1195 ETPE en 2021

CD_Actions de Sécurité Routière interne (DDE)	0,05%	123	0,1
FC_Mission formateur_préparation et supports	0,04%	98	0,1
FC_Mission formateur_DDE	0,01%	29	0,0
FC_Concours_jury	0,01%	20	0,0
FC_Mission formateur_DSCR	0,00%	9	0,0
AM_BEPECASER_coordinateur	0,00%	2	0,0
AM_BEPECASER_Contrôle centres formation	0,00%	1	0,0
AM_BEPECASER_réunion d'information	0,00%	1	0,0
TOTAL	11,37%	30932	25,9

INDISPONIBILITE	En %	En nb de jours	En nb de jours/hommes
AB_Maladie	7,83%	21321	17,8
Temps partiels	2,26%	6153	5,1
AB_Droits syndicaux	1,77%	4850	4,1
AB_Intempéries ou autres	1,14%	3100	2,6
AB_Accident de travail	1,00%	2716	2,3
AB_Mi-temps thérapeutique	0,41%	1123	0,9
AB_Position mutation	0,32%	868	0,7
AB_Autorisations spé d'absence_action sociale	0,25%	676	0,6
CR_Congés exep légaux_enfant malade	0,21%	563	0,5
AB_Grèves	0,20%	533	0,4
CR_Mises en disponibilité_d'office	0,14%	390	0,3
CR_Congés excep légaux_mariage,naiss,décès	0,13%	362	0,3
CR_Congé maternité_congé pré et postnatal	0,13%	353	0,3
AB_RESERVISTES	0,12%	321	0,3
CR_Congés compte épargne temps	0,11%	289	0,2
AB_Suspension de fonction	0,08%	227	0,2
CR_Congé parental	0,07%	198	0,2
CR_Mise en disponibilité_à la dde de l'IPCSR	0,07%	196	0,2
CD_Visites médicales	0,06%	167	0,1
CR_Congé bonifié	0,04%	113	0,1
AM_Convocation ministère et serv déconcentrés	0,04%	107	0,1
AB_Auto spé absen_fonction publique élective	0,03%	82	0,1
AB_Cures	0,03%	80	0,1
CR_Congés exep_disp locale et fête religieuse	0,03%	74	0,1
AM_Convocation autres aministrations	0,02%	65	0,1
CR_Congé formation	0,02%	60	0,1
CR_Mise en disponibilité de droit	0,02%	47	0,0
CR_Congés excep légaux_déménagement	0,02%	42	0,0
CR_Congé maternité_autorisation d'absence	0,01%	38	0,0
CR_Congé de paternité	0,01%	33	0,0
CR_Congé de soutien familial	0,00%	12	0,0
AB_Auto spé ab_fonction élect non syndicale	0,00%	7	0,0
TOTAL	16,57%	45166	37,8